

2022/28/07/02

COMMUNE
DE
GOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUILLET 2022

Date de convocation :
18/07/2022

Convocation affichée le :
21/07/2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 21
Procuration (s) : 5
Votants : 26

Reçu en Préfecture de
VANNES le 05/08/2022
Certifié exécutoire le 08/08/22
Publié ou notifié le 08/08/22
A GOURIN, le 08/08/2022
Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



MIS EN LIGNE LE
Pas de site internet

L'an deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes, le vingt-huit juillet, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s)(es) excusé (s)(es) : BOURLÈS Christophe, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE GRAND Mickaël, PICARDA Styren.

Procuration(s) : BOURLÈS Christophe à HENRY Catherine, POUPON Marie-Laure à JANNY Patrick, PERON Alan à LE GRAND Hicham, LE GRAND Mickaël à COUGARD Christelle, PICARDA Styren à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Mme Véronique LE ROUX, étant intéressée à l'affaire, a quitté la salle du conseil et n'a pas participé au vote.

2- CESSION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE AV11 (5M2) – 25, RUE JEAN MOULIN

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la demande d'un particulier en vue d'acquérir une portion de la parcelle cadastrée AV n°11 (5 m2), appartenant à la commune de Gourin, et jouxtant sa propriété, étant précisé que la consultation du Domaine a été déposée 13 juin 2022 et que sa valeur vénale a été estimée à 50 €.

VU le plan de la portion de terrain issue de la parcelle cadastrée AV 11,

VU l'avis du Domaine sur la valeur vénale du bien,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à la MAJORITÉ,

DÉCIDE de céder la portion de terrain issue de la parcelle cadastrée AV 11 pour la somme de 50 €, les frais d'acte et autres (bornage ...) étant à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer l'acte notarié à intervenir.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 28 juillet 2022

Le Maire,



Hervé LE FLOCH.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.